



info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC\_FGAF

► **Communiqué de presse**

## **Loi Blanquer : abus de confiance**

Le **SNALC** a voté contre le projet de loi « Pour une école de la confiance », présenté ce jour au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Une fois encore, le dialogue social du ministère est pitoyable. Une unique rencontre sans aucun document, et voilà comment on consulte les organisations représentatives sur un projet de loi qui modifie très largement notre système éducatif. Nous n'avons aucune visibilité réelle sur l'éventuelle réforme des ESPE, sur la politique d'expérimentation que cette loi vise à étendre ou encore sur la fumeuse évaluation des établissements scolaires prévue. On nous demande de signer un chèque en blanc.

Le **SNALC** ne peut se contenter de promesses (qui n'engagent que celles et ceux qui y croient). S'il soutient la scolarité obligatoire dès 3 ans, qui sanctuarise l'école maternelle, il rejette avec force la fusion des académies contenue dans le projet ou bien encore la généralisation d'établissements publics prenant pour modèle le fonctionnement du privé, avec fusion du premier et du second degrés.

À un moment, il va bien falloir que le double discours cesse. On ne peut inonder les médias d'une communication fondée sur les fondamentaux, l'École de la République et l'autorité du professeur d'une part, et mener une politique réelle uniquement guidée par le concept d'autonomie des établissements qui va à l'encontre même des objectifs affichés.

Le **SNALC** n'est pas dupe, monsieur le ministre.

Paris, le 15 octobre 2018

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr, 06 16 72 86 56

***Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.***